DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1978

CANDIDATURE DE SOUTIEN A L'ACTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous allez élire votre député à l'Assemblée Nationale, c'est un choix capital pour notre pays, mais aussi pour vous ; au-delà des candidats qui s'opposent, c'est d'abord de votre avenir qu'il s'agit.

Depuis plus de dix ans, j'ai défendu les mêmes idées : les institutions de la Vme République, les libertés publiques et privées, le progrès économique pour la France et pour notre Département, la justice sociale. Chaque fois, vous m'avez accordé davantage de voix, me plaçant dès 1968 et encore plus nettement en 1973, en tête du scrutin de ballotage. Chaque fois, au deuxième tour, le nombre de ceux qui faisaient sur mon nom le bon choix pour notre pays, n'a cessé d'augmenter.

C'est pourquoi, encouragé au plus haut niveau de la République, appelé par un grand nombre d'élus, d'électrices et d'électeurs de cette circonscription, je me présente de nouveau à vos suffrages pour le "Soutien à l'action du Président de la République", afin de lui donner une majorité renouvelée, cohérente et élargie. Ma candidature s'inscrit dans le cadre du pluralisme organisé, dans un grand nombre de circonscriptions et en particulier dans la nôtre, par les formations politiques et les associations de Soutien à l'action du Président ; j'ai pris à cette occasion, en accord avec le Premier Ministre, l'engagement de respecter le pacte majoritaire, pour le premier comme pour le deuxième tour.

J'ai choisi le « Soutien à l'action du Président de la République », parce que le Président, élu par le peuple, directement et au suffrage universel, est au centre de la vie politique de la France ; parce que l'institution qu'il incarne constitue la meilleure part de ce que le Général de Gaulle et la Constitution de 1958 ont apporté à notre pays ; parce que j'ai voté, en 1974, pour M. GISCARD d'ESTAING, dont j'avais été déjà le collaborateur direct, en 1963 et en 1964, comme chargé de mission à son cabinet, au Ministère des Finances ; parce que membre fondateur et Vice-Président national de l'Association «Démocratie Française», je partage son souci de dépasser les limites d'une majorité trop étroite et de mettre fin à cette division de la France en deux blocs, qui nous vient de l'idéologie du «programme commun» ; parce qu'enfin j'approuve sa politique d'ouverture, dans la voie de la justice, vers la recherche de l'Unité Nationale.

Il faut à la France un projet qu'elle puisse accomplir dans l'unité :
— pour préserver le régime de démocratie représentative qui fait d'elle un pays libre,
— pour faire progresser notre Société vers la réduction des inégalités et une plus grande justice sociale,
— pour lui garder, en Europe et dans le Monde, un rôle digne de son Histoire.

Les Bas-Alpins, tous ceux qui vivent et travaillent dans notre Département, doivent retrouver dans ce programme leurs préoccupations et leurs espoirs.

POUR RENFORCER LES LIBERTÉS DES FRANÇAIS

Des lois nouvelles devront :
— préciser et simplifier les rapports des Citoyens avec l'Administration,
— réformer les privilèges de l'Etat, comme celui de l'exécution d'office et celui de la fixation unilatérale des sanctions administratives ou fiscales,
— créer dans chaque département un délégué du Médiateur,
— renforcer le rôle des communes et leur donner compétence dans tout ce qui touche à la vie quotidienne ; leur apporter des moyens financiers nouveaux, pour les aider à combler les retards accumulés en matière d'équipements collectifs : remboursement intégral de la T.V.A., relèvement du minimum de ressources garanties pour les communes peu peuplées et très étendues, attribution de ressources autonomes nouvelles liées à l'activité économique.

POUR METTRE LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'EMPLOI

Il faut :
— assurer à l'économie un développement régulier, rechercher la croissance la plus élevée, rendre la planification plus efficace, procéder à la révision du VIIe Plan pour l'adapter aux conditions nouvelles de l'économie mondiale,
— dans notre département, où les débouchés offerts aux jeunes (administration, secteur des services) les conduisent trop souvent à s'éloigner de leurs familles, ceci doit se traduire par la **création d'Emplois Nouveaux.** Un effort de promotion du Val de Durance, la création des voies rapides MARSEILLE-GRENOBLE et GRENOBLE-NICE, l'amélioration et l'extension des zones industrielles, doivent attirer des industries non polluantes, transformant les produits agricoles ou faisant appel aux techniques de pointe (ex. : l'usine expérimentale d'énergie solaire, dont le principe d'implantation à Manosque avait été retenu il y a un an),
— réaliser une pause des charges sociales et fiscales pesant sur les particuliers et sur les entreprises et encourager, par des allègements d'impôts sur le revenu, les épargnants acceptant d'investir dans des activités créatrices d'emplois,
— faire participer **le Commerce et l'Artisanat** aux progrès de l'économie et pour cela :
  - favoriser par des prêts l'installation des jeunes commerçants indépendants,
  - faciliter l'entrée dans la profession d'artisan par des prêts plus importants et à des conditions plus favorables,
  - améliorer la protection sociale des artisans et commerçants et aligner leur régime fiscal sur celui des salariés,
  - donner à la femme du commerçant et de l'artisan, travaillant avec son conjoint, un statut précis de collaboratrice,

— **renforcer nos exploitations agricoles**, par le vote de la loi cadre en cours de préparation et qui a pour but de :
  - donner à l'exploitation familiale les moyens de son développement. Pour cela, l'organisation des productions et des marchés sera renforcée, grâce aux groupements de producteurs ; ainsi sera assurée une meilleure sécurité de recettes et, dans notre département, les recettes procurées par la culture du lavandin, les arbres fruitiers et l'élevage des ovins,
  - faciliter l'installation de jeunes agriculteurs par un accès aux aides publiques et par des mesures foncières nouvelles, réservant le terroir agricole à l'exploitation en le protégeant de la concurrence des terrains à bâtir,

L'agriculture des Alpes de Haute-Provence présente des aspects spécifiques : cela est vrai pour la lavande et le lavandin qu'il faut protéger de la concurrence abusive des produits synthétiques; pour la vigne, les arbres fruitiers, le blé dur, l'huile d'olive, menacés par l'éventualité de l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans le Marché Commun; pour les ovins qui subissent la concurrence anormale des importations Néo Zélandaises et Australiennes transitant par l'ANGLETERRE.

— **mettre en œuvre une véritable politique de la montagne** pour augmenter la population permanente, spécialement dans les Cantons de haute altitude, comme ceux de l'arrondissement de CASTELLANE. Le maintien de la ligne DIGNE-NICE et la participation de l'Etat à sa modernisation, l'aide à l'élevage et à l'agriculture de montagne, les subventions aux créations d'emplois

dans l'artisanat, la promotion des activités touristiques, la création des axes routiers de traversée Sud-Nord, doivent être intégrés dans une action d'ensemble, coordonnée par un véritable plan de sauvetage des Alpes du Sud.

LA SOLIDARITÉ AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE

Une société libre ne peut être une société totalement égalitaire puisqu'elle a pour moteur l'initiative individuelle, nécessairement soumise à la sanction du succès ; mais pour rester libre, elle doit se fixer pour but de faire disparaître la misère, les privilèges et les discriminations, de réduire les écarts injustifiés de revenus, d'assurer la dignité matérielle et morale de tous ses membres.

Pour cela il faut :

— mener une politique active de l'emploi. Les aides à la création d'emplois doivent être étendues à notre département. Le premier emploi des jeunes doit être une priorité nationale absolue. Le travail à temps partiel doit être facilité.
— accroître la **Participation** dans l'entreprise et donner aux salariés plus de responsabilités et plus de dignité,
— aider par des mesures fiscales appropriées les salariés à devenir actionnaires des entreprises où ils travaillent,
— faire entrer les représentants élus des cadres et du personnel dans les conseils d'administration des grandes entreprises,
— **augmenter les revenus les plus modestes.** Le S.M.I.C. devra continuer à progresser rapidement.

— **favoriser la famille** par :
- la progression du pouvoir d'achat des allocations familiales,
- la création d'un revenu familial minimum garanti,
- la reconnaissance à la mère de famille d'un véritable statut social, organisant ses droits propres en matière d'assurance vieillesse,

— **renforcer l'aide aux personnes âgées**

Les allocations versées aux plus défavorisés, doivent, avant 1979 être portées à 30.000 F par an et par ménage. Les personnes âgées bénéficieront de la gratuité totale des soins médicaux et recevront en cas de maladie, une aide ménagère et des soins à domicile.

— **améliorer la vie des femmes**

Il convient de lever les obstacles que les femmes rencontrent dans leur vie professionnelle :
- **le travail à temps partiel** sera développé,
- **la durée du congé de maternité** sera augmentée de trois mois,
- **les mères de famille,** les femmes **veuves** ou **divorcées** pourront pour trouver du travail, bénéficier de stages rémunérés,
- un régime **d'assurance-vie** obligatoire sera créé dans le cadre de la Sécurité Sociale, pour assurer aux veuves un minimum de ressources suffisantes, elles pourront recevoir, à la fois, leur propre retraite et une pension de reversion.

— **améliorer la durée du travail**
- par l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction progressive de l'activité, au choix de l'intéressé, pour ceux qui désirent se ménager une transition entre la vie active et la retraite,
- par la réduction de la durée légale du travail de 40 à 38 heures pour les emplois pénibles ; les heures effectuées au-delà étant rémunérées au tarif des heures supplémentaires,

— **permettre à tous les Français de détenir un Patrimoine** et en particulier de devenir propriétaires de leur logement,
— **aménager la loi d'indemnisation des Rapatriés** en relevant le montant global des crédits budgétaires
- en étendant l'indemnisation aux rapatriés des autres pays et territoires d'Outre-Mer, où les conditions politiques ont contraint nos compatriotes au départ,
- en protégeant contre l'inflation, par une indexation équitable, les indemnités non mobilisables et en abaissant sensiblement l'âge à partir duquel ces indemnités pourront être liquidées.

ELEVER LA QUALITE DE LA VIE EN FRANCE

— **appliquer la Charte Nationale** pour la qualité de la vie : sauvegarder le patrimoine naturel et architectural et lutter contre la pollution et les nuisances,
— **donner des vacances à tous les jeunes Français** par l'octroi d'une aide aux familles,
— **généraliser l'éducation pré-scolaire** en facilitant, dès le plus jeune âge, l'accès à l'école maternelle, particulièrement en milieu rural,
— **accroître l'aide aux activités sportives**, aux clubs et aux associations en leur fournissant des cadres et en démocratisant les sports coûteux (tennis, voile, ski, équitation),
— **favoriser l'accès à la Culture** par le doublement à bref délai du budget du Ministère de la Culture,

Ce projet est celui d'une société qui veut rester libre et qui repousse les modèles d'inspiration collectiviste.

Mais la société occidentale, pour poursuivre, doit se transformer, car les principes qui l'inspirent font partout l'objet de contestation. L'industrialisation à outrance, le "productivisme", ont caractérisé notre vie économique et sociale depuis la Libération. Il faut trouver aujourd'hui un autre modèle de croissance, plus modéré, éloigné des gaspillages comme de la loi de la rentabilité à tout prix, où le travail manuel, celui de l'agriculteur, le l'artisan, de l'ouvrier, retrouvera une place de choix.

Notre département possède ainsi des chances qu'il ne doit pas laisser échapper. Les Français, en s'adaptant aux conditions nouvelles de la vie internationale, découvriront qu'ils n'ont rien à faire de modèles de sociétés importés ou puisés dans des idéologies étrangères.

Ma candidature se situe résolument dans cette direction : pour donner à la France un gouvernement de progrès, pour donner au Président de la République une nouvelle majorité, qui lui permettra de transformer notre vie nationale et de subsituer à cette société de profit, qui a fait son temps, une société humaniste, où l'idéal socialiste de l'égalité rejoindra fraternellement notre héritage de libertés.

Jean CABANNE

Né le 24 juillet 1931 à PAU (Pyrénées Atlantiques)
Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de PARIS,
Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit,
Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.
Officier de l'ordre National du Mérite,
Croix de la Valeur Militaire,
Chevalier des Palmes Académiques,
Administrateur Civil du Ministère de l'Intérieur,
Rapporteur du Haut Comité de la Langue Française
(Services du Premier Ministre),
Ancien Maire de MANOSQUE,
Vice-Président National de l'Association "Démocratie Française"
Conseiller Général des Alpes de Haute-Provence.

Francis GALIZI

Né le 10 octobre 1938 à PEYRUIS
(Alpes de Haute-Provence)
Agent de Maîtrise des Industries Chimiques,
Conseiller Municipal de PEYRUIS,
Membre du Bureau Politique du Mouvement pour le Socialisme par la participation.

IMP. BESSON & LOPEZ - MANOSQUE